



Aménagement des ressources pélagiques côtières transfrontalières dans la région nord-ouest africaine

Par Birane Sambe & Merete Tandstad

INTRODUCTION

- Les stocks de petits pélagiques sont parmi les plus importants de la zone CCLME et sont largement partagés entre les pays
- Ces ressources en petits pélagiques contribuent au développement socio-économique des pays
- Les petits pélagiques constituent une ressource d'importance stratégique pour la sous-région tant au point de vue économique que pour la sécurité alimentaire



C'est pourquoi il est aujourd'hui particulièrement important d'engager une réflexion devant aider à la **mise en place d'un cadre de gestion transfrontalière durable et basé sur l'Approche Ecosystémique des Pêches (AEP)** de ces stocks de petits pélagiques en Afrique du Nord-Ouest

Les espèces ciblées sont :

Sardine (*Sardina pilchardus*),

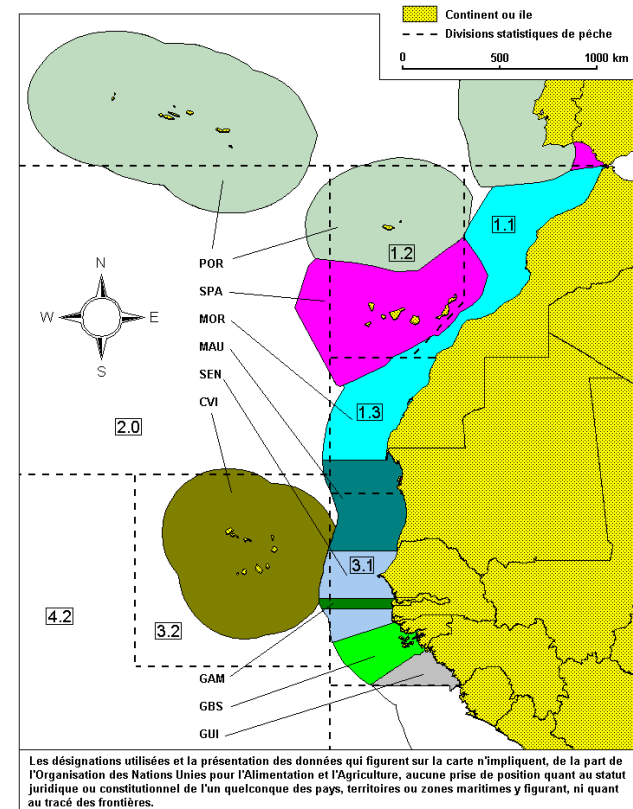
Sardinelles (*Sardinella aurita* et *Sardinella maderensis*),

Chinchards (*Trachurus trachurus*,
Trachurus trecae et *Caranx rhonchus*),

Maquereau (*Scomber colias*), Anc
hois (*Engraulis encrasicolus*)
Bonga (*Ethmalosa fimbriata*)

DESCRIPTION PECHERIE

Zone de l'écosystème marin principal du Courant des îles Canaries
- ZEE et Divisions statistiques de pêche COPACE -



DESCRIPTION PECHERIE

Exploitation par les pêcheries artisanales qu'industrielles.

La pêche artisanale est pratiquée par des embarcations équipées de moteurs hors-bord ou non-motorisées utilisant toute une variété d'engins de pêche notamment la senne tournante et les filets maillants.

Les pêcheries industrielles se composent de chalutiers et de senneurs avec certains de gros tonnage.

Durant ces dernières années, ces différentes pêcheries font face à la raréfaction de la ressource. Aussi, l'état de surexploitation de certaines espèces intensifie les conflits qui sont multifformes.

Emplois, revenus

Au **Maroc**, le secteur de la pêche participe de 2 à 3% du Produit Intérieur Brut (PIB) et génère environ 170000 emplois directs.

En **Mauritanie**, la pêche, en 2013, a représenté 3,4% du PIB national et 17% du PIB du secteur primaire. Il génère, sans tenir compte des métiers occasionnels liés au commerce de détail du poisson, entre 42 000 et 43 000 personnes.

Au **Sénégal**, la pêche compte en 2011 pour 11 % du PIB primaire et 2,3 % du PIB total. Elle occupe une place prépondérante dans la politique publique de création d'emplois. Elle génère aujourd'hui près de 70 000 emplois directs.

En **Gambie**, le poisson contribue également à 3% du PIB et emploie 3% de la population. 200 000 personnes dépendent directement ou indirectement de la pêche artisanale et de ses activités connexes.

Marché, destination des captures et produits

- Congélation des captures à bord de navire et commercialisation souvent marché africain pour consommation humaine
- Les captures artisanales marocaines et sénégalaises sont soit vendues directement en frais soit transformées pour la consommation humaine : conserves, congelée, transformée ou en frais.
- En Mauritanie, les captures artisanales sont commercialisées essentiellement sur le marché national en frais et approvisionnent les usines de transformation en farines et huiles en augmentation.

Gestion Pêche

- **Au Maroc** : une nouvelle stratégie de développement à l'horizon 2020 baptisée « Halieutis».
- Objectif de modernisation des différents segments ainsi que l'amélioration de sa compétitivité et de sa performance
- Les espèces ciblées dans le plan d'aménagement sont : sardine, sardinelle, maquereau, chinchard et anchois.

Le principe phare est maximisation de la valorisation des petits pélagiques en débarquant la totalité des captures dans les ports marocains

Gestion Pêche

En Mauritanie, Code des Pêche du 29/07/2015 et le Décret portant Règlement d'application.

régime national et régime étranger.

Régime national : la détention d'un quota de pêche attribué dans le cadre d'une concession de droit d'usage attribué à des personnes physiques ou morale et ce sur la base d'un investissement en mer ou à terre.

Régime étranger : dans le cadre des accords ou conventions libre avec des Etats tiers ou des entités privées

Gestion Pêche

Au Sénégal, Loi n° 2015-18 du 13 juillet 2015 portant Code de la pêche maritime entrée en vigueur en août 2015.

L'accès à la ressource est conditionné par l'obtention de licences de pêche pour la pêche industrielle et le permis de pêche pour la pêche artisanale



Gestion de Pêche

En Gambie, Gambia Fisheries Act (2007) et les décrets d'application (Fisheries Regulations, 2008). 3 types de droits d'accès aux ressources

« **Joint-venture** » avec l'obtention d'une licence de pêche après enregistrement du navire auprès des autorités portuaires

« **Letter of fishing agreement** » accords de réciprocité comme celui liant la Gambie et le Sénégal

« **Compensatory agreement** » accords avec l'Union européenne qui d'ailleurs sont suspendus depuis 1996.

Gestion de Pêche

Cadre de gouvernance de ces pêcheries de petits pélagiques variable selon les pays et non contraignant au niveau régional.

Alors que suivant le Droit de la Mer, les Etats côtiers devraient coopérer pour définir et mettre en œuvre des mesures de gestion et de conservation qui permettraient de conserver les stocks régionaux dans des limites viables, il n'existe pas de cadre adapté à l'heure actuelle.

Les organisations régionales de pêche existantes n'ont qu'un mandat consultatif

Approche fondée sur les droits: attribution et caractéristiques

lois nationales déterminent le cadre réglementaire, spécifient les conditions d'accès à la ressource dans les ZEE des différents pays et définissent des mesures techniques de gestion.

Les mesures portent principalement sur la zonation, la taille minimale et commerciale de certaines espèces, le maillage, la protection de certaines espèces, les systèmes de licence, la fermeture de pêche, le contrôle de l'effort

Interdiction de **la pêche des mammifères marins et l'utilisation d'explosifs, de substances toxiques, de décharges électriques**. L'obligation d'embarquer des observateurs et de déclarer les captures est une mesure quasi générale dans les pays.

Utilisation durable des ressources

Les évaluations du GT du Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) de la FAO indiquent que les deux stocks de sardinelles (*Sardinella aurita* et *Sardinella maderensis*), les chinchards (*Trachurus trecae* et *Trachurus trachurus*) et le bongra (*Ethmalosa fimbriata*) sont considérés comme surexploités. D'autres espèces telles que le maquereau (*Scomber japonicus*), l'anchois (*Engraulis encrasicolus*) sont considérées comme pleinement exploitées. Les sardines (*Sardina pilchardus*) dans la zone A + B et dans la zone C sont considérées comme non pleinement exploitées .

Les pêcheurs vont de plus en plus loin pour pêcher occasionnant de s conflits.

Viabilité économique de la pêche

L'état de surexploitation constitue des menaces en termes d'emplois pour des milliers de pêcheurs et la sécurité alimentaire de millions de personnes.

Il est à l'origine de conflits multiformes. Les pêcheurs artisanaux confrontés à la disponibilité de la ressource sont amenés à pêcher dans les ZEE des pays voisins qui n'hésitent pas à les arrêter et confisquer leurs engins de pêche.

Des interventions gouvernementales sont nécessaires pour résoudre ces conflits récurrents. Entre la pêche artisanale et la pêche industrielle, la compétition est forte en dépit de la zonation de pêche.

Du fait de collisions, des destructions, des pertes d'engins et même des noyades sont observés.

Promotion d'un cadre de gestion régionale

Défis, atouts et enjeux : identifiés selon 3 exigences fondamentales dans toute démarche écosystémique

- Le **bien-être écologique** (Ecological Wellbeing – EW)
Bio-écologie
- Le **bien-être humain** (Human Wellbeing – HW)
Socio-économie
- La **capacité de réussite** (Ability to Achieve – AA)
Gouvernance

Le Bien-être écologique : problèmes prioritaires à traiter

- Les captures de juvéniles des espèces ciblées
- La forte incidence de la pêche INN
- Les efforts de pêche excessifs non coordonnés
- L'insuffisante compréhension ou connaissance en particulier des informations biologiques et environnementales affectant certains stocks
- Les effets indésirables potentiels des diverses formes de pollution sur les ressources.

Le Bien-être écologique : Objectifs de gestion

- Préserver les habitats et la biodiversité de nos ressources
- Reconstituer les stocks surexploités et protéger ces stocks menacés

Le Bien-être humain : Problèmes prioritaires à traiter

- La sécurité des pêcheurs en mer
- L'absence d'assurance pour ceux qui opèrent dans l'industrie/ le secteur
- L'accès limité aux institutions de crédit particulièrement pour les pêcheurs artisanaux
- Le manque d'activité alternative lucrative/ emploi
- L'augmentation des conflits, conséquence de migrations importantes de pêcheurs dans la sous-région
- L'utilisation de poisson entier, au lieu de rejets et déchets, dans les usines de transformation de farine de poisson
- La consommation insuffisante de poisson à l'intérieur des pays

Le Bien-être humain : Objectifs de gestion

- Assurer la viabilité économique et la durabilité des pêcheries de petits pélagiques
- Accroître la valeur des petits pélagiques et des produits qui en sont issus
- Améliorer les moyens de subsistance, les conditions de vie des opérateurs et de leur communauté
- Améliorer la contribution des pêcheries de petits pélagiques à la sécurité alimentaire dans les 4 pays
- Améliorer la sécurité en mer pour les opérateurs

La capacité de réussite : Problèmes prioritaires à traiter

- L'absence ou l'application inadéquate des règles de pêche au niveau national
- La forte incidence de la pêche illicite, non-déclarée et non-règlementée dans la sous-région et l'absence de sanctions dissuasives
- L'absence d'institutions régionales et de mécanismes de gestion de la pêche

La capacité de réussite : Objectifs de gestion

- Renforcer les cadres juridiques et institutionnels pour la gestion des stocks partagés et promouvoir le respect des réglementations
- Harmoniser les mesures de gestion des pêches conformément aux instruments internationaux
- Créer des synergies effectives entre les interventions des différents partenaires avec les pêcheries
- Lutter contre la pêche INN dans les ZEE des pays

CONCLUSION

- **Les pays aspirent à une bonne gestion et des systèmes sont en place avec des mesures de gestion.**
- **Collaboration existe au niveau régional en matière de recherche scientifique et la réflexion engagée dans les discussions régionales**
- **Décisions de gestion pour les ressources partagées sont inexistantes et les accords sont négociés individuellement et des allocations sont faites sans concertation avec les voisins même pour les stocks surexploités.**
-
- **Ce constat démontre l'importance de la collaboration pour la gestion pour des raisons d'utilisation durable, mais aussi pour assurer pour renforcer les apports en terme d'économie.**



Merci de votre attention
www.canarycurrent.org

